



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## perspectives

Question écrite n° 52691

### Texte de la question

M. Michel Lieb Gott attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la mise en place des entretiens de Valois du spectacle. Après dix-huit mois de dialogues et de débats, ces entretiens doivent se clore fin juin. Le Président de la République s'est engagé en mars 2009 à venir conclure cette dernière séance, comme cela s'est passé pour le Grenelle de l'environnement, afin d'annoncer les réformes issues de ces échanges et un plan de relance pour le spectacle vivant. Actuellement, tous les secteurs, musique, danse, théâtre, arts du cirque et de la rue, participent à la rédaction de ces réformes ambitieuses, à l'avant desquelles : l'écriture d'une loi d'orientation et d'une loi de programmation faisant franchir un nouveau pas à la décentralisation, un vaste plan d'éducation artistique, l'évolution rigoureuse des réseaux, le soutien massif à la diffusion nationale et internationale. Ils chiffrent parallèlement ce qui est nécessaire : rétablissement des capacités artistiques, pérennisation et développement de l'emploi artistique et technique, élargissement des publics... Les retombées pour l'emploi, les conséquences de la mise en place de l'éducation artistique et de l'édification culturelle de l'Europe, souhaitées par tous mais jamais mises en oeuvre, pourraient être excellentes. Notre modèle culturel français, reconnu au niveau international, ne doit pas être contraint mais doit être encouragé à se développer. Aussi, il lui demande ses intentions sur ce sujet.

### Texte de la réponse

Les entretiens de Valois ont été clôturés par le ministre de la culture et de la communication au mois de juillet 2009. Sur la base d'un diagnostic établi par six groupes de travail réunissant des représentants de l'État, des professionnels du spectacle vivant, de leurs organisations représentatives, des collectivités territoriales, ils ont permis de dégager des axes de réforme qui peuvent être résumés en trois principales orientations pour l'État. Remettre à plat les critères d'intervention de l'État, et notamment réexaminer les labels du spectacle vivant, tant dans leur qualification que dans leur répartition géographique ; améliorer les conditions de production et de diffusion des oeuvres créées, en développant le lien entre le secteur public et le secteur privé, en mettant en place de nouvelles sources de financement, en poursuivant la professionnalisation des entreprises du spectacle, en développant les logiques de coproduction et de codiffusion à l'échelle nationale, européenne, voire internationale ; retrouver des marges de manoeuvre pour le soutien de l'émergence et de l'innovation artistique, par cette clarification des critères d'intervention et la progression de la diffusion. L'objectif est d'aboutir dans un délai de trois ans à une politique d'interventions de l'État mieux ciblée et mieux articulée avec celle des collectivités territoriales, une augmentation de la diffusion des spectacles favorisant leur amortissement économique et le développement de la fréquentation, ainsi qu'une professionnalisation accrue des artistes et des diffuseurs. Pour ce faire, les premières actions lancées sont au nombre de trois : tout d'abord, la réécriture ou l'écriture de textes-cadres pour les labels, et notamment de cahiers de missions et de charges pour chacun d'entre eux, élaboration d'une circulaire clarifiant les modalités d'action de l'État dans ce domaine ; ensuite, le lancement d'une plate-forme d'observation commune aux acteurs du secteur, réunissant des représentants des services de structures d'observation du ministère et des collectivités territoriales, des syndicats professionnels des centres nationaux de ressource, des sociétés de perception et de répartition de

droits, des structures de perception des taxes sur les billets ; enfin, la tenue de conférences du spectacle vivant en région, afin de poursuivre dans toute la France le dialogue avec les collectivités territoriales et les représentants des professionnels. Il s'agit notamment d'établir un diagnostic des interventions publiques partagé et ciblé, de développer la capacité de rayonnement des institutions et l'activité des équipes sur le territoire régional, d'examiner les orientations à développer pour mieux valoriser et développer les actions au niveau international. Le ministère de la culture et de la communication ne s'engage pas pour le moment dans l'écriture d'une grande loi de programmation et d'orientation pour le spectacle vivant. Il a en revanche lancé un vaste plan de relance de l'éducation artistique. Il est par ailleurs souhaité que les travaux de réforme engagés parallèlement avec le ministère des affaires étrangères et européennes permettent le développement de la diffusion internationale.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Liebgott](#)

**Circonscription :** Moselle (10<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 52691

**Rubrique :** Arts et spectacles

**Ministère interrogé :** Culture et communication

**Ministère attributaire :** Culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 juin 2009, page 6016

**Réponse publiée le :** 20 juillet 2010, page 8108